

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL PREIZERDAUL

Séance du 26 novembre 2015

Date de l'annonce publique de la séance : 19 novembre 2015

Date de la convocation des conseillers : 19 novembre 2015

Présents : Heyart Fernand, bourgmestre, Martiny Gilles, Marc Gergen, échevins, Eyschen-Antony Marie-Louise, Groben Marc, Hilger François, Müller Fernand, Schreiber Luc et Zigrand René, conseillers.

Absent, excusé : //

Point 3: Fixation des subventions pour appareils électroménagers.

Le conseil communal,

Revu la délibération du comité du syndicat intercommunal « De Réidener Kanton » portant fixation des primes à allouer aux résidents pour l'acquisition d'appareils électroménagers à haute performance énergétique ;

Considérant que cette délibération n'a pas trouvé l'approbation de l'Autorité supérieure ;

Considérant que partant les différentes communes sont amenées à délibérer sur la matière dont question afin de payer les mêmes montants à travers les communes du syndicat intercommunal ;

Vu les propositions communes du bureau du syndicat intercommunal « De Reidener Kanton » et du conseil d'administration de l'asbl Réidener Energiatelier ;

Sur proposition du collège échevinal et après délibération ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée ;

décide à l'unanimité

de fixer les primes pour l'acquisition d'appareils électroménagers à haute performance énergétique comme suit :

- | | | |
|---|-------------|----------|
| • sèche-linge : | classe A+++ | 100,00 € |
| • machine à vaisselle | classe A+++ | 100,00 € |
| • réfrigérateur, congélateur
ou appareil combiné | classe A+++ | 100,00 € |
| • machines à laver | classe A+++ | 100,00 € |
| • pompes de circulation chauffage | classe A | 50,00 € |

Ainsi décidé en séance publique, lieu et date qu'en tête.

(suivent les signatures)

Pour extrait conforme,
Bettborn, le 17 février 2016

Le Secrétaire communal,



le Bourgmestre,

